

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 24 FEVRIER 2026**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers |    |
| En exercice :         | 11 |
| Présents :            | 11 |
| Absents :             | 0  |
| Procurations :        | 0  |
| Votants :             | 11 |

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2026

**Présents** : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Yves DE FRANCESCO, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Aurélie LAFAY, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

**Secrétaire de séance** : Mme Michelle LLAURADO

Mme Aurélie LAFAY présente à partir de la question n°1. Absente pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

|                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE</b><br><b>DU 09 DECEMBRE 2025</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>20262402-01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE</b><br><b>DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et / ou de fonctionnement :

**BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- CONTRAT ANNUEL DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRICITE / GAZ ECOLE ET MAISON COMMUNE : GRECTO INSPECTION – 696,00 TTC
- CONTRAT ANNUEL ENTRETIEN SYSTEMES POMPE A CHALEUR (PAC) ET CONTRÔLE/TRAITEMENT DE L'AIR (CTA): REDON – 702,00 € TTC

**VIE COMMUNALE**

- VŒUX 2026 : LA FERME AUVERGNATE – 192,00 € TTC ; CENTRE E.LECLERC – 159,07 € TTC
- IMPRESSION « BULLETIN MUNICIPAL 2026 » : L'IMPRIMEUR – 530,72 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

## 20262402-02 TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de valider le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, comme suit :

### SERVICES ADMINISTRATIFS :

- 1 rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> (pourvu par un agent titulaire).

### SERVICES TECHNIQUES :

- 1 adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet 20/35<sup>ème</sup> (pourvu par un agent titulaire),
- 1 adjoint technique territorial, à temps non complet 13/35<sup>ème</sup> (pourvu par un agent non titulaire),
- 1 Contrat Aidé - Parcours Emploi Compétences - à temps non complet 26/35<sup>ème</sup> créé par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2018 (non pourvu).

## 20262402-03 MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire,
- de garder la faculté de ne pas y adhérer.

## 20262402-04 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.E DE MAIRIE EXPÉRIMENTÉ.E ITINÉRANT.E PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la mission facultative « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e »
- d'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité/de l'établissement public.

## 20262402-05 ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX ÉLUS LOCAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

## 20262402-06 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'exécution des comptes au 31/12/2025 s'établit ainsi :

- Résultat de fonctionnement : 34 090,68 €
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement avec prise en compte des résultats des années antérieures : 159 732,75 €
- Résultat d'investissement : - 40 677,87 €

- Résultat de clôture de la section d'investissement avec prise en compte des résultats des années antérieures et des restes à réaliser 2025 : - 13 788,05 €

En rapprochant les sections, il est donc constaté :

| Résultats 2025              |               |
|-----------------------------|---------------|
| Excédent de fonctionnement  | 159 732,75 €  |
| Déficit de l'investissement | - 13 788,05 € |
| Solde global de clôture     | 145 944,70 €  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'adopter l'exécution des comptes 2025
- d'adopter le Compte Financier Unique
- d'autoriser M. le Maire à signer et valider le Compte Financier Unique 2025.

#### 20262402-07 AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2025 SUR LE BP 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'affecter les résultats 2025 sur le BP 2026.

#### 20262402-08 REPAS DES AINÉS – 26 AVRIL 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de retenir le traiteur « Le Père DAVID Charcutier-Traiteur » pour un repas au prix de 35 € TTC
- de retenir « L'ORCHESTRE MATH&CO » pour l'animation au montant de 840 € TTC
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation du repas des aînés à compter du 23 mars 2026.

#### 20262402-09 QUARTIER « LES CHAUSSES » : VALIDATIONS DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de valider les principes d'aménagement (assainissement - eaux usées ; adduction d'eau potable ; gestion des eaux pluviales ; voirie ; entrées de lots) à l'exception du pré-verdissement qui restera à la charge des acquéreurs avec la remise, par la municipalité, d'une note de sensibilisation paysagère lors de chaque vente
- de valider que chaque participation due aux syndicats partenaires de la commune fasse l'objet de délibération avant le lancement définitifs des travaux
- de valider que le montant total définitif des travaux sera arrêté lors de la phase « Projet » de la mission de maîtrise d'œuvre.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Population

L'INSEE a publié, en décembre 2025, les chiffres de la population (millésime 2023). La population totale de Gimeaux s'élève à 391 habitants au 01/01/2026.

### 2. Projet de casier distributeur de produits locaux

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) initié par le Syndicat Mixte Des Combrailles (SMADC), portant sur l'implantation de casiers distributeurs de produits locaux sur le territoire, un questionnaire a été proposé afin de recueillir l'avis des habitants. Cette information a été déposée sur le site de la commune.

### 3. Information du CLIC

Le CLIC, qui propose des animations à destination des + de 60 ans du secteur, a décidé de retenir la commune de Gimeaux pour 2 activités (en plus de l'heure hebdomadaire de Gym Plaisir) :

- 6 séances de « cardio danse » avec l'ASM VITALITE dans la salle polyvalente pour 15 personnes maximum
- 10 séances d'initiation numérique dans la salle des associations pour 10 personnes maximum.

Les inscriptions sont à effectuer directement auprès du CLIC au 04 73 33 17 64 ou sur [www.clic-riom.fr](http://www.clic-riom.fr)

### 4. Recrutement du personnel en contrat aidé

A ce jour, aucune participation de l'Etat n'est prévue concernant l'aide apportée à l'emploi de personnel recruté en contrat aidé. Il a été décidé de lancer un avis à candidature pour l'emploi d'un personnel saisonnier sur 5 mois à 20/35<sup>ème</sup> (contre 9 mois en CUI). La prochaine équipe municipale choisira de faire aboutir ou non cette démarche.

### 5. Espace du Ceix

- Amicale des Chasseurs  
Le Président de la Société de chasse de Gimeaux a adressé un mail à la commune demandant la possibilité de restaurer et d'utiliser le dernier bâtiment du Ceix (parcelle ZE 126). Un courrier lui a été adressé mentionnant que la question serait débattue et étudiée par la prochaine équipe.
- Aménagement du site  
La table de pique-nique commandée auprès de la MENUISERIE BRUNIER a été reçue. Elle sera installée au printemps sur l'espace « verger conservatoire ».

### 6. Eclairage lors des manifestations communales

Un arrêté a été envoyé à TE63 en charge du réseau d'éclairage sur la commune afin de programmer un éclairage tardif le soir des manifestations suivantes :

- du 27 au 28 février 2026 : soirée « Veillée auvergnate » - CC Combrailles, Sioule et Morge
- du 06 au 07 mars 2026 : soirée parents d'élèves - APEDYG
- du 28 au 29 mars 2026 : concert - Ensemble Mandragore
- du 03 au 04 avril 2026: Apéro'porc - Amicale Laïque
- du 18 au 19 avril 2026 : soirée théâtre - Noël Magique
- du 26 au 27 juin 2026 : Feu de la St Jean - Amicale Laïque
- du 04 au 05 septembre 2026 : Fête Patronale - Amicale Laïque
- du 05 au 06 septembre 2026: Fête Patronale - Amicale Laïque
- du 27 au 28 novembre 2026 : Bar à huitres - Amicale Laïque
- du 04 au 05 décembre 2026 : soirée Téléthon
- du 24 au 25 décembre 2026: Nuit de Noël
- du 31 au 1<sup>er</sup> janvier 2027 : Nuit du 31 décembre

### 7. Commission Restauration Collective Communauté Combrailles, Sioule et Morge

Un retour est fait du déroulement de la commission de Restauration Collective avec quelques points concernant la restauration scolaire : le tarif du repas d'un enfant a été uniformisé sur le territoire de CSM à 3,80 € et à 1,30 € pour un repas dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Si en 2024, 33% des repas étaient confectionnés avec l'apport de produits biologiques, en 2026 c'est

désormais 60% des repas qui sont concernés ; 28% le sont par des produits locaux Auvergne et limitrophes. Il est rappelé que le coût de confection d'un repas par enfant est proche de 10 €.

## 8. Questions du public (1 personne)

- Est-ce que quelque chose est prévu afin de limiter la vitesse excessive avenue du 11 novembre ?

M. le Maire précise que l'avenue du 11 novembre est une route départementale qui est très fréquentée 700 à 800 passages par jour (mesure datant de quelques années). Les aménagements possibles sont délicats et pourraient être contraignants pour les riverains, ce qui n'est pas le but. Le sujet devra être étudié par la prochaine équipe municipale. M. le Maire insiste sur le fait que la municipalité ne peut être tenue responsable du non-respect du code de la route par les automobilistes.

- Comment sécuriser la circulation des piétons rue des Côtes vu l'étroitesse de la chaussée ?

M. le Maire convie de l'étroitesse de la rue des Côtes mais ce n'est pas nouveau. Il précise que le mur qui s'écroule n'est pas propriété de la commune. Néanmoins chaque fois qu'une partie du mur s'effondre, la commune pose, à ses frais des ganivelles en bois ; il faudra poursuivre cette sécurisation sur la partie écroulée en 2025. M. le Maire informe qu'une proposition d'achat du mur et du fossé a été faite il y a plusieurs années au riverain, et qu'elle n'a pu aboutir.

- Quel est l'avenir du parc de jeux, compte tenu du retrait de 2 jeux cette année et du manque de rénovation de cet espace ?
- Pourquoi la municipalité n'a pas souhaité développer un city parc comme les communes environnantes après les Jeux Olympiques et les aides proposées à ce moment-là ?
- Pourrait-on mettre en place un accès cyclable permettant de relier les espaces de jeux des autres communes proches ?

M. le Maire explique que le parc de jeux fait l'objet de contrôles réguliers et qu'effectivement 2 jeux ont dû être retirés cette année. Ces jeux ont été détériorés volontairement ou suite à un usage inadapté. Le remplacement de ces jeux n'a pas été prévu au budget. Compte tenu des coûts, cette dépense est à étudier dans un projet plus global et sur un long terme. La municipalité a par ailleurs fait le choix de ne pas investir dans la création de city stade car des structures sont situées à moins de 1km de Gimeaux (Yssac le Tourette, Davayat) et à moins de 4 km sur Beauregard Vendon. Une société venue sur place a par ailleurs constaté la difficulté d'aménager ce type de structure sur l'emprise actuelle du parc (surface insuffisante, accès chantier compliqué sans dégrader le parc actuel...). M. le Maire reconnaît qu'un accès cyclable n'existe pas entre la commune et ces structures de jeux situées sur les communes voisines ; néanmoins un accès par les chemins est possible même s'il reste peu accessible aux plus jeunes enfants. Il confirme qu'une réflexion pourrait être engagée avec les communes voisines pour signaler les accès de manière plus visible.

- La circulation piétonne est actuellement dangereuse sur le « Pont Rouge » en raison du manque de protection pour éviter une chute dans le cours d'eau.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que le « Pont rouge » appartient pour moitié à la commune de Gimeaux (côté ouest) et moitié à la commune de Davayat. La partie endommagée se trouve sur la commune de Davayat. En effet, la protection installée il y a quelques années a été dégradée. Un contact sera pris très rapidement avec la municipalité de Davayat pour réparer et sécuriser l'accès.

- Pourquoi avoir positionné des cônes de protection à proximité de l'abri bus du Mouron ?

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint précise qu'un effondrement souterrain (1,8 m) est apparu subitement. Une protection a été installée afin de signaler le trou et éviter les accidents (bus, enfants...). Les syndicats en charge de l'eau potable et de l'assainissement ont été contactés afin d'identifier l'origine de cet affaissement. La commune est en attente de réponse.

Le Maire,  
Sébastien GUILLOT

